



La lettre d'ENSEMBLE!

<https://www.ensemble-mouvement.com>

STOP à toutes les violences sexistes et sexuelles !



Le 25 novembre est la journée internationale contre les violences à l'égard des femmes.

Les médias font de plus en plus état des « féminicides conjugaux », des actrices dénoncent leurs agresseurs... mais comment rendre compte de toutes les violences quotidiennes subies par les femmes ? Violences sur les femmes de plus de 75 ans, violences contre les trans (non prises en compte dans les statistiques), violences psychologiques, violences au travail, violences médicales et gynécologiques...



Les mesures à appliquer sont connues : dès l'enfance une éducation à l'égalité, tenir compte de la parole des femmes, mettre fin à l'impunité des agresseurs, ouvrir des places suffisantes en hébergement d'urgence, de réelles formations des personnels de police, de justice, des moyens réels pour les associations qui accompagnent les femmes victimes, la délivrance ou le renouvellement du titre de séjour pour les femmes étrangères, des droits propres pour les femmes migrantes...



Alors que l'égalité salariale n'est toujours pas appliquée, le gouvernement ne fait qu'augmenter la précarité et la pauvreté des femmes en mettant en place des contre-réformes (assurance-chômage, la loi Travail...) 1/3 de la population active vit dans la pauvreté, majoritairement des femmes et des jeunes. Les difficultés économiques des femmes ne peuvent qu'alimenter la spirale des violences au travail mais aussi dans la sphère domestique. Les inégalités économiques sont un aspect du patriarcat auquel il faut s'attaquer constamment.

**NO MÀS
VIOLENCIA
CONTRA
LAS MUJERES**



Les choses ne changeront vraiment que lorsque l'on s'attaquera à la source de ces violences: les inégalités hommes/femmes. Les violences sexistes sont à la fois l'expression la plus dure de la domination qui persiste sur les femmes et le reflet d'une organisation sexuée de notre société où femmes et hommes, s'ils ont légalement les mêmes droits, n'ont pas les mêmes statuts et les mêmes possibilités d'émancipation.

Caractère structurel des violences et leur continuum

Grâce à la mobilisation des militantes et des associations féministes, un grand bouleversement s'est opéré ces dernières décennies : quoi que l'on pense de son action, l'Etat intervient activement pour traiter et condamner les violences masculines faites aux femmes, donc essentiellement des violences perpétrées dans la sphère privée.

Ce sont les militantes féministes qui, dès le milieu des années 1970, ont interpellé les institutions sur l'ampleur des violences masculines faites aux femmes et qui ont créé des lieux d'accueil, d'écoute et d'hébergement destinés aux victimes.

A partir du milieu des années 1970, elles se rassemblent au sein de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, qui à partir de 1992 est en charge de la ligne d'écoute nationale du 3919; le Collectif Féministe Contre le Viol et l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail apparaissent en 1985. La criminalisation du viol en 1980 ou le lancement de la première campagne nationale contre les violences faites aux femmes en 1989 marquent les premiers jalons d'une action publique contre ces violences.

Il faut toutefois attendre que la pression internationale (Conférence mondiale sur les femmes de Pékin en 1995 ou le Conseil de l'Europe), incite la France à multiplier les politiques publiques contre les violences à partir des années 2000.

Depuis, des plans d'action promulgués tous les trois ans et une variété de lois axent l'action étatique autour de la protection des victimes (création de l'ordonnance de protection ou du téléphone grave danger) ; la répression des agresseurs (développement de nouvelles catégories pénales, du bracelet électronique), et la prévention (formation des forces de l'ordre, des acteurs juridiques, médicaux et des travailleurs sociaux). Pourtant, force est de constater que les violences masculines, continuent de structurer la vie des femmes, à la fois directement, mais aussi indirectement dans la mesure où la peur de ces violences, contraint leur mobilité et leurs comportements.

Dans le monde, les mobilisations féministes récentes, comme Ni Una Menos en Argentine, Non Una Di Meno en Italie, ou encore la déferlante #MeToo, ont mis au cœur de leurs revendications le problème des violences sexistes.

Par ailleurs, les enquêtes sur les violences, comme VIRAGE (Violences et rapports de genre, Ined, 2015) qui a quantifié les différents types de violences (physique, verbale, sexuelle etc.) déclarées par des hommes et des femmes de 18 à 69 ans dans différentes sphères de vie (travail, couple, rue etc.), rappellent avec force leur persistance.

En comparant certains de leurs résultats avec ceux de l'ENVEFF (Enquête violences envers les femmes en France, 2000), première enquête réalisée en France sur la question, les chercheuses de VIRAGE ont montré que, hormis les comportements de contrôle et de dénigrement qui tendent à diminuer, les autres formes de violences dans le couple demeurent stables.

Aussi VIRAGE confirme-t-il l'existence d'un continuum de violences masculines qui, si elles sont de nature et de degré de gravité divers, caractérisent l'expérience que font les femmes de la violence.

Les femmes déclarent des violences de tout type tout au long de la vie et dans toutes les sphères de vie, tandis que les hommes rapportent avoir subi des violences physiques et sexuelles lorsqu'ils sont enfants et adolescents et essentiellement des violences physiques dans l'espace public quand ils sont adultes. Au sein du couple, les femmes déclarent avoir subi tout au long de la vie des violences répétées, un cumul de types de violences, tandis que les hommes déclarent des faits de violences plus souvent psychologiques et isolés. Tant quantitativement que qualitativement, l'exercice de la violence et le fait d'en être victime sont genrés.

Les données recueillies annuellement par la Délégation aux victimes depuis 2006 soulignent une relative stabilité du nombre de féminicides conjugaux. Ainsi, en 2018, on dénombrait 118 femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, 146 en 2019, 102 en 2020, ou encore 122 en 2021.

Malgré la prise de conscience et les politiques publiques, comment expliquer cette persistance?

Des mesures ciblées sont toujours nécessaires. Mais il est important de ne pas isoler le phénomène des violences des inégalités de genre en général (division genrée du travail, socialisation différenciée de genre).

Les associations spécialisées, comme la plupart des structures de travail social et œuvrant pour l'égalité, font face à un manque croissant de moyens. Le développement des financements sur la base d'appels à projet, qui converge avec une gestion néolibérale des relations entre l'Etat et le secteur associatif, ne peut en aucun cas combler un besoin grandissant en moyens matériels stables et pérennes, pour mener dans les meilleures conditions possibles leur travail d'accueil, d'accompagnement et parfois d'hébergement. Certaines mesures centrales des politiques publiques ne sont pas accompagnées de ressources suffisantes pour les mettre en œuvre. C'est le cas de la formation, censée être une pierre angulaire de la lutte contre les violences par la plupart des acteurs de la prise en charge, qui n'a pas fait l'objet de campagne globale de financements.

Dans un contexte de précarisation des conditions d'existence de l'emploi et de l'accès au logement, il est difficile d'imaginer que les femmes puissent quitter un conjoint violent lorsque les premiers signes de contrôle apparaissent, ou dénoncer le harcèlement sexuel d'un collègue ou d'un patron.

En finir avec les violences de genre implique ainsi d'en finir avec un système de genre fondé sur la supériorité du masculin. Mais les mesures à mettre en œuvre à court et moyen termes ne peuvent pas être déconnectées de la lutte contre d'autres inégalités.



Viol incestueux, un fléau toujours tabou

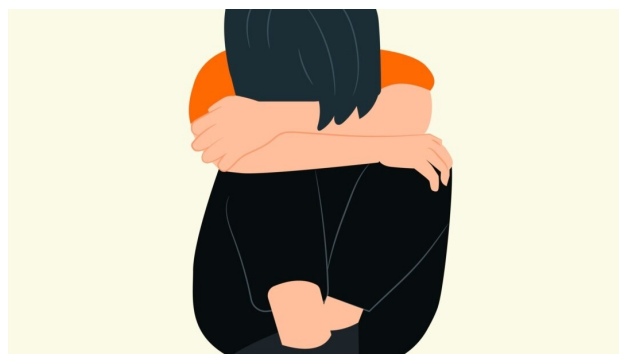
Un·e Français·e sur 10 confie avoir été victime d'inceste, soit environ 6,7 millions de personnes

Chaque année, environ 160.000 enfants sont agressés·es sexuellement, en majorité par un membre de leur famille. Une agression toutes les 3 minutes !

Grace au courage des celles et ceux qui ont osé parler, de Camille Kouchner à plus récemment Emmanuelle Béart, ou l'autrice Neige Sinno, la parole des victimes, longtemps invisibilisée et minorée, commence à être audible.

Après #Metoinceste, en 2021, Ciivise, une Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, a été créée pour recueillir les témoignages afin de rendre justice aux enfants et les protéger efficacement de leurs agresseurs. Les milliers de témoignages confirment le caractère massif et répétitif des violences sexuelles et leur déni permanent. La loi fait obligation d'informer les autorités judiciaires des agressions sur mineurs dès qu'on en a connaissance, pour contrecarrer la stratégie de l'agresseur qui consiste à inverser la culpabilité de l'enfant, l'enfermer dans le silence et la souffrance. Ciivise apporte la preuve qu'avoir été victime de violences sexuelles dans son enfance multiplie par 2 le risque de subir des violences conjugales au cours de sa vie.

En lien avec les ministères concernés, Ciivise travaille à l'élaboration d'un plan de formation interministériel et interprofessionnel pour aider et soutenir les professionnelles dans



le repérage des enfants victimes, garantir une doctrine claire et nationale pour renforcer le niveau de protection de tous les enfants où qu'ils vivent.

Ainsi, malgré la documentation précise produite par CIIVISE, la parole des victimes d'inceste peine toujours à être reconnue et seules 3% des plaintes pour viol sur mineur aboutissent à la condamnation du mis en cause. Les mères qui cherchent à protéger leurs enfants de leurs agresseurs incestueux sont souvent elles-mêmes poursuivies et s'en voient retirer la garde.

Il est temps d'élaborer d'urgence une politique publique de protection des enfants avec un parcours de soins spécialisés du psycho-traumatisme, et d'apporter une réponse judiciaire à ces violences.

Nous exigeons le maintien de la CIIVISE et l'imprescriptibilité des crimes sexuels sur mineur·es ou une augmentation importante des délais de prescription

Violences dans les organisations politiques et syndicales



Vouloir changer la société impose une transformation profonde et la mise en place d'un environnement militant sans oppression ni domination et bien sûr sans violence sexiste ni sexuelle.

Des cellules de veille, commissions ou collectifs existent dans nos structures, syndicales et politiques, afin de protéger les victimes, d'écarter et de sanctionner les agresseurs et faire vivre nos valeurs d'égalité.

Depuis 3 ans, nous avons donc décidé de nous rencontrer, de nous parler, et de travailler ensemble afin de nous rendre plus fort·es notamment face à trois enjeux majeurs dans notre lutte à l'intérieur de nos organisations :

- La prise en charge des victimes et sa temporalité (syndrome post-traumatique), sujet incontournable.
- La mise en place d'actions de prévention et de formation contre les violences sexistes et sexuelles pour établir une culture commune non sexiste dans nos organisations.
- L'empêchement de l'itinérance des agresseurs leur permettant, en changeant d'organisation, d'échapper à la sanction et de continuer leurs méfaits en toute impunité : nous nous engageons à élaborer un protocole de transmission des informations afin de résoudre cette itinérance et parvenir à établir de fait un environnement global sans impunité, de la sécurité et de la confiance pour nos militant·e·s. Un protocole de transmission des informations est en cours d'élaboration.

Ensemble! participe à ces réunions unitaires. On trouve sur son site national toutes les informations concernant notre cellule.

Pour la contacter: ccvss@ensemble-mouvement.com ou 06 08 02 95 47

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles commence à l'école



Parce que nous voulons une société égalitaire et non violente, nous voulons une école égalitaire et non violente.

L'école est le lieu clé pour lutter contre les inégalités de genre, le sexisme, les violences sexistes et sexuelles ainsi que toutes les discriminations

Mais c'est aussi à l'école que, dès la toute petite enfance, les normes de comportements se construisent, que les stéréotypes de genre se perpétuent et que les élèves les intériorisent.

A l'école, les attentes à l'égard des filles et des garçons ne sont pas les mêmes. Garçons et filles occupent des positions inégales et en se conformant aux rôles inégalitaires (normes sexistes) proposés, ils n'ont ni les mêmes cursus ni les mêmes schémas relationnels (ex : pouvoir et domination associées à la masculinité, attitudes violentes plus tolérées de la part des garçons, injonctions vestimentaires faites aux filles...).

Une éducation féministe passe par la lutte contre les stéréotypes de genre dans les programmes, les manuels scolaires, les méthodes d'enseignement, dans le vocabulaire ... et à commencer par rétablir la juste place des femmes. Une éducation féministe nécessite la formation de tous les personnels de l'éducation nationale sur les questions de genre afin de lutter et prévenir contre toutes les formes de violences ou discriminations rencontrées dans l'exercice de leur métier. L'école est souvent le seul lieu où des enfants peuvent s'exprimer sur des violences subies, encore faut-il avoir la formation nécessaire pour savoir entendre et comment agir.

Parce que tous les enfants y vont, l'école est un lieu fondamental pour prévenir et lutter contre les violences masculines, pour sensibiliser dès le plus jeune âge au respect, à l'égalité et à la notion de consentement.

Nous exigeons que les **trois séances par an et par niveau d'éducation à la vie affective et sexuelle, obligatoires depuis 2001, soient effectivement mises en place** dans les établissements scolaires. Moins de 20 % des élèves en bénéficient aujourd'hui.

Selon le code de l'éducation : « la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, se fait dès l'école primaire. Cette politique publique est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. Elle a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel. »

A quand les moyens et la volonté politique de lutter vraiment dès l'école contre les violences sexistes et sexuelles ?



ENSEMBLE! est un mouvement politique unitaire, pour une alternative au capitalisme et une écologie de rupture, pour le féminisme, l'antiracisme, l'internationalisme, l'altermondialisme et l'autogestion.

Pour nous contacter :

contact@ensemble-mouvement.com



ENSEMBLEmouvnt



MouvT_ENSEMBLE



mouvement_ensemble



Violences faites aux femmes dans le monde

La réunion de la coordination de la Marche mondiale des femmes à Ankara du 6 au 12 octobre 23, avec 65 pays présents, 150 délégué-es, a fait un constat : Les femmes subissent des violences dans tous les pays du monde. Face à cela, les féministes dans le monde mènent des combats communs.

Les féministes turques ont dénoncé un pouvoir totalitaire Islamo-conservateur, qui réduit les libertés, en priorité celles des femmes.

Tunisie. Elles ont aussi dénoncé le racisme anti-noir.e.s et les violences spécifiques contre les migrant.e.s. Les femmes représentent la moitié des migrant.es, et elles disparaissent souvent sur le chemin de l'exil, prises dans des réseaux de prostitution, mises en esclavage ou victimes de féminicides.

Les féministes d'Asie et d'Océanie ont dénoncé le système prostitutionnel allié à l'industrie pornographique. Elles luttent contre la marchandisation des corps (traite des femmes et des enfants) : cette région du



Les militantes féministes kurdes ont dénoncé les conditions de leurs détentions quand elles sont arrêtées pour délit d'opinion, ou accusées de terrorisme, ainsi que les féminicides de militantes dans le monde.

Les militantes du Maghreb et du Moyen orient n'ont eu de cesse de dénoncer les Etats non démocratiques et conservateurs, les intégrismes religieux et les lois contre les femmes qui instaurent l'infériorité juridique des femmes par rapport aux hommes (inégalité dans l'héritage, polygamie, mariages forcés, etc.).

Les femmes sarahouies ont expliqué les conditions inhumaines de la colonisation de leurs territoires. Les militantes ont dénoncé les lois liberticides contre les militant-es et les journalistes aux Maroc, Algérie et

monde est de loin la plus touchée par la marchandisation des corps avec une industrie du sexe qui génère des milliards de dollars. Elles luttent pour mettre en place une politique abolitionniste avec la pénalisation des clients. Elles déclarent que la prostitution ce n'est pas « le plus vieux métier du monde » mais la plus vieille exploitation de l'humanité, une des plus violentes atteintes aux droits des femmes et des enfants.

Plusieurs déléguées de pays d'Afrique sont également intervenues. Au-delà des différences entre les pays, elles ont un constat en commun : l'exploitation des terres et la militarisation des espaces (milices Wagner, djihadismes, état corrompu, etc.).

L'Afrique est un continent très riche qui pourrait nourrir la terre

Violences faites aux femmes palestiniennes

Commission Palestine-Israël

Régime d'Apartheid, occupation, colonisation représentent le quotidien des Palestiniens. Mais les femmes et les filles subissent plus particulièrement diverses formes de violence et d'atrocités de masse, en raison de leur ciblage délibéré par les forces israéliennes.

Alors, pensant les protéger leurs familles ne les encouragent ni à travailler ni à aller à l'école ce qui creuse les inégalités de genre et renforce la domination patriarcale.

Ces injustices les poussent dans la résistance, certaines sont arrêtées par l'Etat d'Israël.

Pendant l'interrogatoire qui peut durer plusieurs semaines, leurs droits sont bafoués. Elles sont frappées, placées à côté d'hommes ainsi que de criminels dans des conditions d'hygiène répugnantes.

Elles subissent des violences sexuelles, menaces de viols ou parfois viols, fouilles à nu avec intromission dans les parties génitales, attouchements, pression psychologique pour les faire parler.

En prison, elles sont victimes de négligences médicales. L'insuffisance des visites gynécologiques aggrave les complications liées au cycle menstruel. Certaines ont dû subir une ablation de l'utérus après des saignements en permanence.

Pour les accouchements, elles sont attachées au lit jusqu'à ce qu'elles soient sur le point d'accoucher et immédiatement après l'accouchement, on leur menotte à nouveau une main et une jambe au lit.

Malgré toutes ces humiliations, elles résistent, avec beaucoup d'inventivité en créant de l'entraide mutuelle, et en continuant à s'éduquer collectivement, avec l'espoir de contribuer à la construction du futur État palestinien basé sur l'égalité sociale.

entière. Cependant cette terre nourrit les convoitises des multinationales et la prédation des terres va en s'accroissant. Les multinationales de l'extraction se sont accaparées toutes ces richesses, font des bénéfices immenses pendant que les populations vivent dans la pauvreté et la misère... Les femmes sont en première ligne.



Dans les conflits armés et les actes de guerre, si les crimes et les mauvais traitements sont le lot de toutes les populations civiles, les femmes subissent des violences encore aggravées. Ainsi des témoignages font état de violences sexuelles et de viols collectifs subis par des femmes lors des attaques du Hamas le 7 octobre.

Au Rwanda, en Éthiopie, au Soudan... ou plus récemment en Ukraine, le viol est utilisé comme arme de guerre massive, comme stratégie militaire planifiée pour détruire des communautés entières.

Dans les geôles, qu'elles soient emprisonnées en Turquie, en Iran, en Afghanistan, en Russie,... les femmes sont particulièrement la cible de sévices physiques et psychologiques, tortures, viols etc... ayant pour but de les déshumaniser, les anihiler, les nier.

Selon l'ONU, 72% des victimes du trafic d'être humain dans le monde sont des femmes et des filles et au moins 200 millions de filles et de femmes de 15 à 49 ans ont subi des mutilations génitales dans 30 pays et concernant les mariages forcés, 650 millions de femmes en vie aujourd'hui ont été mariées avant l'âge de 18 ans. En Europe, 55% des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel dès l'âge de 15 ans.

Contre toutes ces violences, cette exploitation de la misère ou les femmes sont les premières victimes, les féministes engagées ne cesseront jamais le combat ici et partout dans le monde. Tant que les femmes ne seront pas libres, nous serons toutes en marche.

Violences au travail : ça suffit !

STOP
À LA VIOLENCE SEXISTE
AU TRAVAIL!

7% des viols ou tentatives de viol, chaque jour, sur les lieux de travail sont le fait de collègues, de supérieurs, de clients, d'usagers.

80% des salariées se disent victimes de sexisme et 20% de harcèlement sexuel ; seules 3 sur 10 en ont parlé à leur employeur, et 40 % ont vécu un traitement défavorable ensuite ; seules 10 % ont déposé plainte pour viol, et 10 % seulement de ces plaintes ont abouti (chiffres Défenseur des Droits). Pourtant le code pénal réprime les agissements sexistes, les harcèlements, les agressions, et le viol.

Pourtant la loi confirme que l'employeur, qu'il soit public ou privé, est responsable de la santé au travail. Il doit prévenir (document unique d'évaluation des risques professionnels), former salariées et hiérarchie, informer des recours en cas d'agression (par affichage par exemple, dans le règlement intérieur...) et désigner un·e référent·e. Qu'il y ait ou non le dépôt d'une plainte, sans en attendre le résultat, il doit assurer la sécurité de la salariée (86 % des agresseurs sont des hommes) et entamer une enquête interne. La demande de reconnaissance en accident du travail doit être engagée. Et bien sûr, il doit sanctionner (l'agresseur, pas la victime!).

Mais voilà, il y a loin de la loi à son application. Le patriarcat sévit aussi dans le monde du travail.

Bien trop souvent, c'est la salariée agressée qui est déplacée et pénalisée dans son parcours professionnel. Le patronat est bien soutenu par le gouvernement qui refuse de transcrire dans le droit français la directive 190 de l'OIT qui permettrait de reconnaître des droits dans l'entreprise aux femmes victimes de violences de couple (autorisations d'absence pour aller porter plainte, voir son avocat, changer de poste de travail ou adapter ses horaires, aide au logement...). Il est bien soutenu également par la suppression des CHSCT et la fusion des organismes de représentation des personnels. Il est bien soutenu par l'absence de sanctions en cas de non-application des lois, par la diminution du nombre de fonctionnaires de l'inspection et de la médecine du travail. Et jusqu'à une période récente, les syndicats, très souvent dirigés par des hommes, n'avaient pas pris la mesure du problème.

Cette situation impacte grandement la santé des femmes qui sont confrontées à ces agissements, la précarité et le temps partiel imposé mettent les salariées en situation de vulnérabilité accrue. La dévalorisation, la perte de confiance, la peur des représailles, de ne pas être crue, des conséquences en cas de dénonciation de collègues, entraînent un effet cumulatif, avec des répercussions graves sur la santé, physique et mentale, et qui peuvent durer.

